



METZ MÉTROPOLE
EUROMÉTROPOLE DE METZ
MAISON DE LA MÉTROPOLE ■ 1 Place du Parlement de Metz ■ CS 30353 ■ 57011 METZ CEDEX 1
T. 03 87 20 10 00 ■ F. 03 57 88 32 68 ■ eurometropolemetz.eu

DÉCISION N° 690 / 2025

confiant mandat spécial à Monsieur Philippe GLESER

Nous soussignés, François GROS DIDIER, Président de l'Eurométropole de Metz,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 15 juillet 2020, par laquelle le conseil de l'Eurométropole de Metz a donné délégation à son Président,

Considérant l'intérêt de cette mission pour l'Eurométropole de Metz,

DÉCIDONS :

- de confier mandat spécial à Monsieur Philippe GLESER, Vice-Président de l'Eurométropole de Metz, pour participer à la remise du label Territoire Engagé pour la Transition Ecologique (T.E.T.E) par l'ADEME pour l'Eurométropole, dans le cadre du Salon des Maires, qui se déroulera du 18 au 19 novembre 2025 à Paris.
- De prendre en charge les frais éventuels engagés dans le cadre de cette mission.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
057-200039865-20251114-decis690-2025-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait à Metz, le

11 NOV. 2025

Le Président

François GROS DIDIER
Maire de Metz
Conseiller Régional du Grand Est
Membre Honoraire du Parlement